BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « B »

Annonce n° 5441

83 - Var

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Modifications et mutations diverses

800 834 061 RCS Toulon.
KALOMA LA FARLEDE.
Forme : Société Civile Immobilière.
Activité : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport, d'échange ou autrement, la construction, la prise à bail, la mise en location, la propriété, l'administration par bail ou autrement, la gestion et la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis. L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de tous biens et droits mobiliers, notamment la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, parts ou actions de sociétés françaises ou étrangères, cotées ou non cotées, y compris de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), d'organismes de placement collectif en immobilier (OPCI), de fonds communs de placement (FCP) ou de tout autre instrument financier. La prise de participation dans toute société civile ou commerciale ayant un objet similaire ou complémentaire, notamment par voie d'apport, de fusion, d'achat de souscription ou d'échange de droits sociaux, la gestion de ces participations et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations de capitalisation et de placement. L'emprunt, avec ou sans constitution de garantie hypothécaire ou autre sur ses biens, en vue de la réalisation de l'objet social et notamment de l'acquisition ou de la construction de tous immeubles ou de tous travaux y relatifs. A titre occasionnel, le cautionnement des engagements des associés, à titre gratuit et à la condition que ce cautionnement présente un intérêt direct ou indirect pour la société. A titre exceptionnel, et sous réserve d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, la revente desdits biens et droits immobiliers. Tous travaux d'aménagement, d'amélioration, de réparation et d'entretien, ainsi que toutes additions de constructions concernant les immeubles..
Commentaires : Modification de l'activité..

La Directrice de l'information légale et administrative : Véronique LEHIDEUX